

« LA LIBERTÉ COMME NON-DOMINATION : REGARDS CROISÉS »

Faculté de droit et de science politique de Nice

*Jeu*di 4 et *ven*dredi 5 juin 2026

Comité scientifique et d'organisation :

Audrey Bachert, Maître de conférences à Aix-Marseille Université

Marc Guerrini, Professeur à l'Université Côte d'Azur

Xavier Magnon, Professeur à Aix-Marseille Université

Contrairement à une conception purement négative de la liberté entendue comme simple absence d'entrave ou de non-limitation, la liberté comme non-domination vise à préserver les individus de toute forme d'interférence arbitraire, y compris lorsqu'aucune contrainte manifeste ne s'exerce. Cette lecture de la liberté s'inscrit plus largement dans une approche renouvelée du libéralisme politique, néo-républicaine, que l'on doit principalement à Phillip Pettit avec son ouvrage, paru en 1997, *Republicanism : a theory of freedom and government* et, dans son prolongement, à Jean-Fabien Spitz *La République ? Quelles valeurs ? Essai sur un nouvel intégrisme politique* (2022).

Cette lecture du libéralisme politique propose ainsi un renouvellement profond des cadres de cette pensée, en intégrant la question de l'égalité au cœur de la réflexion. La liberté non-domination présuppose l'égalité comme la condition même et garantie de cette liberté. Cette philosophie invite à repenser le rôle du droit comme outil de sécurisation, de protection et d'émancipation. La non-domination devient alors une clé de lecture permettant de dépasser l'opposition classique entre égalité formelle et égalité matérielle, en intégrant une exigence substantielle de limitation des pouvoirs arbitraires, qu'ils soient publics ou privés et en adoptant une vision du monde en termes de domination structurelle.

L'apport critique de la philosophie politique et juridique contemporaine imposerait donc d'élargir la perspective. En effet, des approches féministes ont montré que l'égalité classique, pensée comme universelle, a historiquement occulté les rapports de domination de genre. La réflexion sur la non-domination croise alors les luttes contre le patriarcat et met en évidence la nécessité de garanties juridiques contre la violence domestique, le harcèlement sexuel ou encore la persistance d'inégalités économiques structurelles. De même, les théories queer interrogent la capacité du droit à neutraliser les rapports de domination hétéro-normatifs. Elles soulignent que l'égalité devant la loi ne suffit pas à garantir la non-domination des minorités sexuelles et de genre, dès lors que l'ordre juridique reproduit des normes implicites qui stigmatisent certaines identités. La non-domination inviterait alors à dépasser une simple logique de tolérance pour intégrer des politiques actives de reconnaissance et d'inclusion. Enfin, les analyses post-coloniales postulent que l'universalisme a souvent fonctionné comme un instrument d'invisibilisation des différences et d'imposition d'une norme issue d'un contexte historique et culturel particulier. La critique coloniale et décoloniale met ainsi en évidence la persistance de rapports de domination raciale et impériale, que le droit doit prendre en compte s'il veut véritablement garantir la non-domination. Enfin, la place accordée à l'égalité comme condition de la non-domination invite à réintroduire dans les grands concepts du droit constitutionnel contemporain la question de l'État social, de la justice sociale et de la répartition juste des fruits de la croissance.

Ces approches démontrent que le concept de non-domination appelle à une refondation théorique et pratique de la citoyenneté et de l'action publique. Ce colloque se propose donc de croiser les regards des politistes et des juristes autour de cette notion. D'un côté, la philosophie politique met en lumière la force normative de la non-domination pour penser une citoyenneté active et inclusive. De l'autre, la science juridique interroge les modalités concrètes par lesquelles le droit constitutionnel, notamment, peut intégrer ce paradigme, que ce soit en matière d'égalité, de libertés fondamentales, de politiques publiques ou de reconnaissance des identités minoritaires.

TABLE RONDE N° 1. LE CONCEPT DE LIBERTÉ COMME PRINCIPE DE « NON-DOMINATION » (JEUDI 5 JUIN – APRÈS-MIDI)

TABLE RONDE N°2. L'IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE DOMINATION (VENDREDI 6 JUIN - MATIN)

TABLE RONDE N°3. LES INSTRUMENTS DE LUTTE CONTRE LA DOMINATION (VENDREDI 6 JUIN – APRÈS-MIDI)